Au fil du Laurent

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Une agréable randonnée autour de la vallée de l'Èvre, au cœur de la campagne angevine.

Randonnée n°4436189

Durée :	3h05	**Difficulté :**	Facile
Distance :	9.82km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	98m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	106m		
Point haut :	99m	**Commune :**	Botz-en-Mauges (49110)
Point bas :	18m		

Description

Départ Place de la Mairie à Botz-en-Mauges.
Suivre le **balisage Vert**

(**D/A**) Partez à l'Ouest et suivez le Chemin de la Voisinière. Prenez ensuite à gauche la Rue du Stade.

(**1**) Engagez-vous à droite dans l'Impasse Plein Soleil. Au bout, prolongez sur un chemin et continuez à travers champs jusqu'à la Bolinière. Traversez le hameau par le Chemin de la Voisinière.

(**2**) Traversez **prudemment** la D752 et continuez en face. Laisser le lieu-dit La Mansardière sur la gauche puis le lieu-dit La Chouinière sur la droite. Atteindre le lieu-dit La Bréjonnière.

(**3**) Dans le coude de la route, prendre à gauche un chemin en direction de Gévrisse. Traverser ce lieu-dit.

(**4**) Empruntez le 1er chemin sur la droite, au niveau de L'Ouche d'Abas près du Ruisseau du Pont Laurent. Longez un ruisseau à main droite. Rejoindre la D201 et la suivre à droite sur une cinquantaine de mètres.

(**5**) Juste avant un petit pont, quittez la route et continuez tout droit sur un chemin. Longez à main droite le Ruisseau du Pont Laurent pendant environ 1,5 km.

(**6**) Peu avant la D752, virez à gauche et longez la route sur environ 200 m. Traversez la route **très prudemment** et repiquez à droite le long de la route.

(**7**) Virez à gauche et longez de nouveau le ruisseau à main droite.

(**8**) A la hauteur d'une retenue d'eau, bifurquez au Nord et montez jusqu'à La Blanchardière. Suivez la route goudronnée à droite.

(**9**) Au croisement, obliquez à droite. Passez devant La Farinière. AU croisement suivant, allez tout droit. Longez le cimetière côté droit puis effectuez un gauche-droite pour rejoindre la mairie (**D/A**).

Points de passages

D/A **Place de la Mairie - Église Saint-Gilles (Botz-en-Mauges)**
N 47.306396° / O 1.001447° - alt. 99m - km 0

1 **Impasse Plein Soleil**
N 47.306234° / O 1.003894° - alt. 98m - km 0.23

2 **Route D752**
N 47.306977° / O 1.012266° - alt. 89m - km 0.89

3 **La Bréjonnière**
N 47.312917° / O 1.02654° - alt. 52m - km 2.27

4 **Gévrisse**
N 47.307138° / O 1.030213° - alt. 20m - km 3.03

5 **Route D201**
N 47.303566° / O 1.031612° - alt. 25m - km 3.45

6 **Pont Laurent - Nord**
N 47.292666° / O 1.02134° - alt. 27m - km 5.53

7 **Pont Laurent - Sud**
N 47.292491° / O 1.020886° - alt. 27m - km 6.06

8 **Retenue d'eau**
N 47.288873° / O 1.004118° - alt. 39m - km 7.76

9 **Croisement**
N 47.301474° / O 1.00099° - alt. 84m - km 9.22

D/A **Place de la Mairie - Église Saint-Gilles (Botz-en-Mauges)**
N 47.306396° / O 1.001447° - alt. 99m - km 9.82

Informations pratiques

Taux de voie goudronnée : 40 %.

Copie, vente et diffusion interdites - GfCZ2db4

A proximité

Botz-en-Mauges une presqu'île ... : Le logo de la commune met en valeur l'un des aspects caractéristiques de Botz. En effet, sur 20 km de limites communales, 17 sont constituées de rivière ou de ruisseaux : l'Èvre, le Moulin Moreau au Nord, le Pont Laurent, l'Étang, et le Saint-Germain au Sud.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-au-fil-du-laurent/

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*
Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : https://www.osezmauges.fr/

Copie, vente et diffusion interdites - GfCZ2db4

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

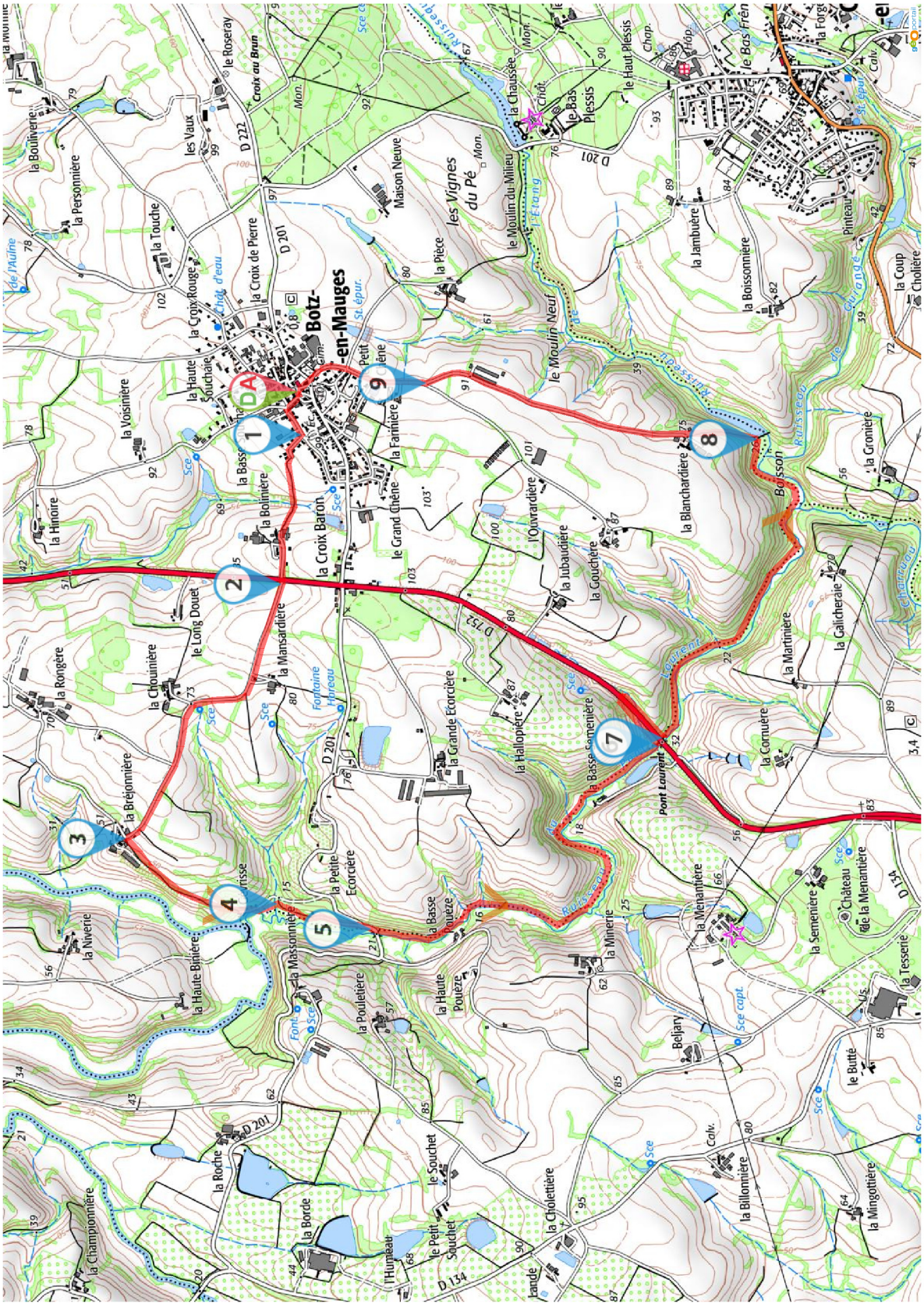

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - GfCZ2db4

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

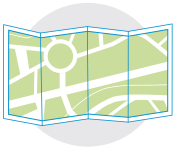

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

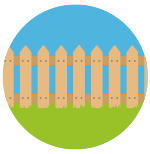

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

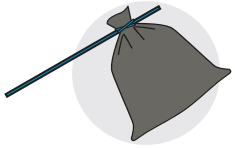

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

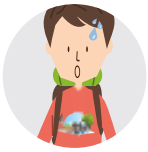

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.